

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-737

présenté par

M. Serva

à l'amendement n° 403 de M. Ratenon

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 77, insérer l'article suivant:****Mission « Outre-mer »**

À la première phrase, substituer aux mots :

« dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi »

les mots :

« avant le 31 décembre 2020 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'évaluation des dispositifs prévue par l'amendement II-403 est nécessaire. Le délai de remise du rapport est toutefois trop court pour que cette évaluation soit pertinente. Le présent sous-amendement propose que le rapport soit remis avant le 31 décembre 2020.